

Commune de Sainte-Reine Département de Savoie		DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-15
Nombre de Conseillers En exercice : 11 Présents : 09 Votants : 10 Votes pour : 10 Votes contre : 0 Abstention : 0	L'an deux mille vingt-quatre le 29 mars Le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Reine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur FERRARI Philippe, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 mars 2024 Présents : Mesdames, Messieurs, FERRARI Philippe, MICHEL Véronique, PERIER Marine, PERRIER Mathieu, RIVOLLET Yves, VIBERT Annie, GACHET Stéphanie, MATKOVIC-PELLERIN Jessica, PRAVERT Mikaël, Absents excusés : LEXTRAIT Emmanuel, SAMSON Aurélie donne pouvoir à VIBERT Annie Secrétaire de séance : VIBERT Annie	
Préfecture		

Objet : Approbation des Comptes de Gestion 2023 du budget annexe « Lotissement sur les Frênes »

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'année 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états des restes à réaliser à recouvrer et l'état des restes à payer, Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

CONSIDERANT :

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectués du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3- Statuant sur la comptabilité de valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Sainte-Reine le 29 mars 2024

La secrétaire
VIBERT Annie

Le Maire
Philippe FERRARI




Envoyé en préfecture le 04/04/2024
Reçu en préfecture le 04/04/2024
Publié le
ID : 073-217302777-20240329-DELIB202415-BF

Berger
Levrault